



CPAM 75

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**LA CFDT C'EST TOI,
C'EST MOI, C'EST NOUS..**



INFOS QUESTIONS DP

FOCUS

L'intégralité de nos questions DP Sur Pan 'AM
Ressources Humaines
Relations sociales
Délégués du personnel

CONTACT

Section Syndicale CFDT de la CPAM de Paris
Employés et cadres

17 rue Georges Auric
75019 Paris
Tél : 01 53 38 73 64 /65

E-MAIL : cfdt-cpam-paris@laposte.net

QUESTION :

IMMEUBLE SAINT-BLAISE

Plusieurs problématiques sont à signaler sur ce site :

1) l'ouverture des fenêtres basculantes pose un problème de sécurité, en effet des butées de sécurité sont déboîtées. De ce fait, ces fenêtres font un tour complet sur elles-mêmes.

Plusieurs salariés l'ont reçu sur la tête de façon violente. Une personne a fait une DAT le 18 août 2016 avec arrêt de travail.

2) Concernant le nettoyage des vitres, un devis devait être demandé au prestataire de nettoyage (réponse de la direction du mois dernier) ou en est-on de cette demande ?

3) La signalétique des étages avec le nom des nouveaux services n'a pas été mise à jour. Au 6ème étage les noms des intervenants de l'équipe d'évacuation du personnel en cas d'incendie sont collés sur le plan masquant la lecture de celui-ci.

Pour l'ensemble de ces constats le personnel et les élus CFDT vous demandent de régler ces dysfonctionnements.

REPONSE :

L'entreprise ERI interviendra sur site le 18.11.2016 pour une vérification de l'ensemble des fenêtres.

Dans un premier temps, une mise en sécurité des fenêtres défectueuses sera effectuée car la réparation nécessite la commande de pièces.

Concernant le nettoyage des vitres, une relance a été faite ce jour pour le devis.

Une nouvelle signalétique est en cours de réalisation par le département communication.

Le service prévention et sécurité a été sensibilisé par l'affichage masqué du plan d'évacuation et un agent va se déplacer sur site prochainement.

QUESTION :

TELETRAVAIL

Des agents du SIJ Saint Blaise ont été acceptés à exercer leur activité en télétravail et pour certains depuis le mois d'avril. Les salariés et les élus CFDT demandent à quelle date vont-ils commencer cette activité en télétravail ?

De plus, il semblerait que pour la réalisation des diagnostics l'inscription d'une vingtaine de personnes soient nécessaire, ce qui retarde le démarrage du télétravail. Pouvez-vous nous confirmer cet état de fait et nous en expliquer les raisons ?

REPONSE :

Des dysfonctionnements informatiques engendrent actuellement un délai plus conséquent avant le démarrage en télétravail des agents qui sont en attente.

Cette situation est à l'étude et les agents seront informés dès connaissance d'une date de résolution.

Concernant les diagnostics électriques il n'y a pas de seuil de déclenchement. Simplement, lorsque plusieurs agents sont en attente de diagnostic, la DRH peut faire en sorte de les regrouper pour une meilleure gestion par le prestataire.

QUESTION :

TELETRAVAIL

En attendant la montée en charge de l'activité PRADO, les CAM de l'UOP pourraient-ils bénéficier du télétravail à hauteur d'une journée par semaine pour traiter leur activité de Back Office (la situation actuelle est d'1 journée 1/2 sur le Trieste)?

Cette procédure n'engendrerait par ailleurs aucun coût supplémentaire à l'employeur quant à la mise en place de ce dispositif car le matériel actuellement utilisé en établissement est conforme à l'utilisation à domicile.

REPONSE :

L'éligibilité au télétravail d'un service est conditionnée par une étude approfondie des conditions (techniques, organisationnelles).

L'étude pour 2017 est basée sur les remontées des EAEA 2016.

Aucune demande n'a été exprimée dans ce cadre ni directement auprès du responsable de service de l'UOP.

Dans le cas d'une demande formalisée, l'étude portera également sur l'accessibilité aux données médicales au domicile sur laquelle la Cnamts a posé un cadre strict d'acceptation.

QUESTION :

SEMINAIRE « TUTEURS »

Nous sommes surpris d'apprendre que la convocation au séminaire « tuteurs » du 23 novembre 2016 se déroulent en dehors des plages d'horaires fixes. En effet les horaires étaient prévues de 13h30 à 17h30, cela a engendré des difficultés aux agents surtout sur l'heure du déjeuner en lien avec les transports pour s'y rendre.

Nous vous demandons que les convocations en demi-journée soient au moins prévues à 14h30 de manière à laisser aux agents le temps de déjeuner.

REPONSE :

Il est impossible de modifier les horaires, cependant votre demande est prise en compte pour éventuellement proposer des changements lors d'un futur séminaire.

QUESTION :

PARKING TRIESTE

Le revêtement de l'entrée du parking Trieste est très glissant par temps de pluie, pour les deux roues. Le même phénomène se produit sur le revêtement général du parking.

Que pouvez-vous faire pour remédier à ce problème ?

REPONSE :

Le conducteur de travaux en charge de l'immeuble a été saisi de cette question, il envisage un « sablage » des stries de la rampe d'accès et va contacter à cet effet une entreprise de peinture.

QUESTION :

DIDEROT FENETRES

En octobre, suite à la demande des salariés travaillant à Diderot, nous posons la question sur le nettoyage des fenêtres extérieures de l'immeuble.

Vous nous répondiez que la société de nettoyage devait indiquer avant le 21 octobre 2016 quels moyens elle comptait mettre en œuvre pour effectuer le nettoyage de ces vitres non accessibles par l'intérieur : nacelle sur camion, "alpiniste"....

Avez-vous une réponse quant aux dates et moyens pour ce nettoyage?

REPONSE :

Avant l'installation (provisoire) du personnel sur ce site, une prestation de nettoyage des vitres avait été demandée. Cette dernière a bien été réalisée pour toute la vitrerie intérieure et les vitres extérieures accessibles.

Le nettoyage de toutes les vitres extérieures ayant été demandé par la suite, le prestataire s'est rendu sur place le 14 novembre dernier pour examiner ce qu'il était possible de faire (ex : accès via des points d'ancrage) un devis est attendu.

QUESTION :

DIDEROT ARCHIVES

Concernant le nettoyage des étagères au sous-sol, vous avez demandé un devis à la société de nettoyage. Avez-vous la réponse et dans quels délais ce nettoyage spécifique sera effectué ?

Les étagères et l'air ambiant semblent moins saturés de poussière.

Un nettoyage aurait-il été fait ?

REPONSE :

Le nettoyage a bien été effectué.

QUESTION :

PROJET TRAM

Dans le cadre des projets T.R.A.M., la direction va-t-elle appliquer l'accord de branche de décembre 2013 notamment l'article 3.4 relatif à une prime de mobilité, aux agents qui ont vu ou qui verront acceptée leur demande de mutation dans un autre organisme établie après l'annonce officielle d'une mutualisation de leur service.

REPONSE :

S'agissant d'une mobilité entre deux organismes, il appartient à l'organisme preneur (organisme de destination du salarié) de verser le cas échéant la prime de mobilité dès la prise de fonction.

Il s'agira le plus souvent de la prime pour mobilité géographique (art. 7.3), plus rarement celle pour mobilité fonctionnelle (art. 3.4), seule la prime la plus favorable devant être retenue. C'est donc à cet organisme d'étudier au cas par cas l'applicabilité du protocole de 2013 et d'en tirer toutes les conséquences en matière de primes et aides à la mobilité.

QUESTION :

REFECTOIRE TRIESTE

Lors de la réunion de DP du 21 octobre, vous répondiez qu'il n'était pas possible de répondre sur la date d'ouverture du réfectoire au 4^e étage.

Aujourd'hui pouvez-vous répondre ?

Si les locaux du 4^e étage ne sont pas destinés au réfectoire, à quel endroit prévoyez-vous de l'installer ?

Les salariés sont très nombreux à déjeuner au réfectoire, L'ancien réfectoire de l'aile Danjon ne comportait pas assez de place, celui du 4^e était prévu pour un nombre de place supérieur, en sera-t-il de même pour un éventuel autre endroit ?

REPONSE :

Une étude est lancée afin d'examiner comment aménager cet espace en réfectoire disposant en outre de distributeurs d'autres denrées. De ce fait le projet de réfectoire au 4^eme sera abandonné.

La prestation avec ELIOR devrait néanmoins être maintenue un peu au-delà de l'échéance du marché soit environ jusqu'en avril 2017.

ADHEREZ

Section Syndicale CFDT de la CPAM de Paris
Employés et cadres

17 rue Georges Auric
75019 Paris
Tél : 01 53 38 73 64 /65

E-MAIL : cfdt-cpam-paris@laposte.net

NOM :

PRENOM :

TEL :

EMAIL :

RESTEZ CONNECTE

Blog Cpam Paris :
cfdtcpamparis.canalblog.com

